

L'inscription des compétences documentaires dans une démarche disciplinaire, en liaison avec la réforme « LMD »

Gestion de projet

Guillaume HATT

Sous la direction de **Cécile DARDET**,
ENSSIB

Conseiller professionnel :

Edith IWEMA,
Conservateur,
SCD Université Lyon I

Correspondant d'établissement :

Sabine CLABECQ,
Conservateur,
SCD UVHC

Sommaire

INTRODUCTION	4
PARTIE 1 : LE SCD DE L'UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET LA RÉFORME « LMD »	6
A. Le SCD de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis	6
B. Le cadre de la réforme « LMD » et ses conséquences	8
1. Présentation de la réforme « LMD »	8
2. Conséquences de la réforme pour le SCD	10
PARTIE 2 : LA FORMATION DES USAGERS À LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE, ÉTAT ACTUEL ET ENJEUX	14
A. La formation aujourd'hui	14
1. Formations collectives et systématiques	15
2. Formations ponctuelles	16
3. Formations individualisées	17
B. Bilan des formations de l'année 2002-2003	17
C. Les enjeux de la formation pour la bibliothèque	19
PARTIE 3 : QUELQUES PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS POUR LES FORMATIONS	21
A. Construire un référentiel général de compétences documentaires.....	21
1. Le référentiel, définition et enjeux	21
2. Les compétences documentaires à prendre en compte.....	22
3. Exemples de référentiels de compétences	24
4. Construction du référentiel	28
B. Impliquer les enseignants et les composantes	29
1. Entretiens avec les enseignants.....	30
2. Questionnaire - guide.....	31
C. Tester la nouvelle formation	31
D. Organiser le plan de formation.....	33
1. La planification des formations.....	33
2. Les documents pédagogiques nécessaires	36
3. La question de l'évaluation	38
4. Le budget	39
CONCLUSION : LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT	41
A. La formation de « tuteurs pédagogiques de bibliothèque »	41
B. La mise en place d'un module «bibliothèque» intégré dans les cursus .	42
C. La généralisation des formations	42
BIBLIOGRAPHIE	44
TABLE DES ANNEXES	47

Remerciements

Pour leurs explications, conseils et suggestions,
pour avoir accepté de répondre à mes questions
et de me consacrer une partie de leur temps

à

Sabine CLABECQ, Conservateur, SCD de l'UVHC,
Edith IWEMA, Conservateur, SCD Université Lyon I,
Nicole BION, Conservateur, Doc'INSA, INSA, Lyon.

Introduction

Présente depuis de nombreuses années en bibliothèque universitaire et plus particulièrement au Service commun de la documentation (SCD) de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC), la formation à la recherche documentaire fait partie des « nouveaux » services offerts aux usagers. À ce titre, elle impose des changements dans les pratiques de travail des personnels qui ne sont pas des formateurs professionnels. Dans le cas du SCD de l'UVHC, cela ne va pas toujours sans mal. C'est l'échec relatif des formations actuelles, caractérisées par l'absentéisme des étudiants et leur manque de motivation qui m'a amené à réfléchir à une évolution possible des formations.

Essentielle à Valenciennes parce qu'elle fait partie intégrante de la lutte contre l'échec en premier cycle universitaire, la formation documentaire est de plus confrontée à un changement de cadre : l'université a décidé en effet très tôt de la mise en place de la réforme dite « LMD », pour « Licence - Master – Doctorat. » Cette dernière implique une plus grande autonomie des étudiants, notamment sur le plan documentaire : les heures de cours en présentiel diminuent, au profit des recherches personnelles.

Ajoutons à cela une réinformatisation à venir, qui impliquera de revoir les formations au Système d'information (SI) qui devrait être mis en place et à l'interface publique du futur Système intégré de gestion de bibliothèque (SIGB). Notre réflexion a donc porté sur ce qui doit être enseigné, en tenant compte des changements à venir : il s'agit davantage de méthodes transposables au nouveau système (que connaîtront les étudiants aujourd'hui en formation) que la connaissance parfaite d'outils toujours éphémères.

De même, pour lutter contre la désertification des formations, il nous a paru intéressant de chercher à greffer leurs contenus sur les enseignements et les travaux des étudiants. C'est que nous avons appelé *l'inscription des compétences documentaires dans une démarche disciplinaire*. Ce genre d'approche a aussi pour avantage d'impliquer les enseignants et de légitimer ces formations auprès des étudiants, et à terme auprès des instances de l'université.

La problématique posée par notre étude pourrait donc être la suivante : comment profiter de la réforme « LMD » pour rapprocher les étudiants des

formations à la recherche documentaire en impliquant les enseignants et l'université ? L'élaboration d'un référentiel de compétences documentaires, qui devrait à terme être validé par le conseil d'administration (CA) de l'UVHC, nous a paru un point de départ intéressant. Ce référentiel est nourri des expériences actuelles de formation menées à Valenciennes et ailleurs. Dans les limites de ce mémoire, il n'a pas été possible d'envisager d'autres compétences que celles exigées des étudiants de premier cycle. À terme, ce sont pourtant tous les étudiants de toutes les composantes de l'université qui devraient bénéficier d'un tel référentiel et des formations qui l'accompagnent.

À partir d'une analyse de la situation locale, ce mémoire décrit la réalisation d'un projet qui devrait se concrétiser peu à peu tout au long de l'année universitaire 2003-2004. En effet, au cours de l'année précédente, la décision a été prise de faire évoluer les formations, ce qui m'a amené à *tester* en mai-juin 2003 un certain nombre d'éléments découverts au cours de mes recherches préliminaires.

Après une présentation du contexte universitaire et du Service Commun de Documentation de l'université de Valenciennes, nous reviendrons donc sur les formations documentaires actuellement dispensées au SCD avant d'envisager quelques évolutions possibles pour les années à venir et de revenir sur les expériences en cours. On trouvera enfin en annexe une grande partie des documents pédagogiques utilisés au cours des formations, actuelles ou futures.

Partie 1 : Le SCD de l'université de Valenciennes et la réforme « LMD »

Avant d'évoquer la formation à la recherche documentaire au SCD de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, il paraît nécessaire de définir le contexte dans lequel se déroulent ces formations aux usagers. Après une présentation générale du SCD et de ses moyens, en particulier pédagogiques, nous reviendrons sur la réforme dite du « LMD » qui touche actuellement les universités françaises, et qui peut avoir des conséquences importantes non seulement sur la politique documentaire mais aussi sur le volet « formation » des bibliothèques universitaires.

A. Le SCD de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis

Le Service Commun de la Documentation de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis rassemble quatre antennes, dont la principale est située au cœur de l'université, sur le campus universitaire du Mont-Houy, dans la proximité de la ville de Valenciennes. Les quatre sites ont vocation à desservir l'ensemble des 10 400 étudiants de l'université, avec leurs disciplines respectives, qui vont du droit à l'électronique, en passant par l'agronomie, l'anglais et les lettres modernes. Le public du SCD est donc majoritairement composé d'étudiants, et particulièrement d'étudiants de premier cycle. Nous reviendrons plus loin sur les implications documentaires de cette réforme.

En ce qui concerne les ressources documentaires, elles rassemblent sur l'ensemble des sites environ 120 000 monographies, un millier de titres de périodiques et une quinzaine de bases de données en ligne, acquises par le biais du consortium COUPERIN. Près de 50% du fonds est visible dans le Sudoc (Système universitaire de documentation) depuis 2001.

Pour compléter cette présentation succincte du SCD, ajoutons qu'il est au cœur d'une réinformatisation « ambitieuse », qui l'associe avec l'UVHC et ses services informatiques pour la réalisation d'un portail documentaire. Ce dernier intégrera à

terme l'accès au catalogue informatisé des fonds de la bibliothèque, géré aujourd'hui par le progiciel Multilis.

On trouve donc quatre antennes pour un peu plus de 10 000 étudiants :

- 1) Le Mont-Houy : site central du SCD, il occupe 5700 m² avec une équipe de 35 personnes. On y trouve des fonds de lettres, sciences et sciences humaines qui rassemblent environ 600 collections de périodiques et plus de 70 000 monographies. Ce site sert de *réservoir* en cas de demande particulière des autres antennes.
- 2) Harpignies / site Ronzier : installée en centre ville dans une ancienne caserne rénovée, cette antenne dispose de 2600 m² pour une équipe de 14 personnes. Les étudiants qui fréquentent ce site suivent des cursus de droit, économie, gestion et depuis peu d'histoire de l'art. Ce qui explique la composition des fonds : 8600 monographies en droit, 6500 en économie, sociologie, gestion, 1600 en sciences politiques, 500 en histoire & géographie, ainsi que 300 généralités. Au total, 25 000 ouvrages, dont 7000 doivent être rangés en magasin pour des questions de place. Il faut ajouter à cela 255 titres de périodiques et de plus en plus de ressources en ligne dans le domaine juridique.
- 3) A Cambrai se trouve une bibliothèque universitaire de 300 m², avec une équipe de 2 personnes. Il s'agit d'une structure cogérée par les universités de Lille 2 et de Valenciennes. C'est avant tout une annexe délocalisée pour l'enseignement du droit avec 1300 étudiants, mais on y trouve aussi une formation très spécialisée en agroalimentaire, qui nécessite un fonds particulier.
- 4) Maubeuge : la bibliothèque de 80 m² est gérée par 1 personne et dessert 200 étudiants environ ainsi qu'un laboratoire de physique des matériaux, spécialisé dans les céramiques. L'ouverture récente d'un IUT d'informatique implique la création d'un nouveau fonds dans ce domaine.

Cet éclatement géographique est en partie compensé par une organisation en sections qui regroupent plusieurs sites. La section Lettres associe le Mont-Houy et Cambrai ; la section Sciences concerne des personnels du Mont-Houy, de Cambrai et de Maubeuge ; seule la section « Droit, économie, gestion » est *monosite*,

entièrement regroupée dans l'antenne d'Harpignies. On trouve aujourd'hui au moins 3 personnes par section, dont au moins un bibliothécaire ou un conservateur, depuis juillet 2003.

On l'aura compris, la répartition des fonds et des services du SCD est thématique avant d'être géographique. C'est d'un grand intérêt lorsqu'il faut développer les relations avec les enseignants ou les formations aux étudiants : les disciplines enseignées et les fonds documentaires du SCD peuvent être facilement associés à des personnels précis. Au moment de la mise en place de la réforme « LMD », cela a été utile pour adapter la documentation disponible aux nouvelles exigences des enseignants et des étudiants.

Avant d'apporter quelques précisions sur les implications documentaires de la réforme « LMD », il me paraît utile d'en rappeler les grands principes.

B. Le cadre de la réforme « LMD » et ses conséquences

Engagée depuis la fin des années 1990 avec les déclarations de la Sorbonne et de Bologne¹, la réflexion visant à l'harmonisation du système européen d'enseignement supérieur a conduit à la mise en place d'une réforme connue en France sous le nom de « LMD », pour Licence-Master-Doctorat, ou parfois de « 3-5-8 » en référence au nombre d'années d'études après le baccalauréat. Dans ce contexte, la particularité de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis est d'avoir été choisie comme « laboratoire » pour cette réforme, mise en place dès la rentrée 2002². Les autres universités françaises devraient peu à peu adopter cette réforme, au fur et à mesure du renouvellement des contrats quadriennaux.

1. Présentation de la réforme « LMD »

Remettant en cause l'organisation de l'université datant de 1984 (loi 8452 du 26 janvier 1984), la réforme « LMD » repose sur un certain nombre de textes juridiques qui redéfinissent le cadre général des études universitaires³ mais aussi

¹On trouvera tous ces textes sur le site de la Conférence des présidents d'université, dans le dossier LMD disponible à l'adresse suivante : <http://www.cpu.fr/Dossier/LMD/> [site consulté le 11/09/03].

²On pourra se référer à l'article du quotidien *Le Monde* du 10 mai 2003, joint en annexe.

³Décrets n° 2002-481 et 2002-482 du 8 avril 2002.

les diplômes existants⁴. Ces textes feront désormais référence lors de la contractualisation qui a lieu entre l'Etat et les universités, au moment de la rédaction des plans quadriennaux. Nous détaillons ci-dessous les principaux points de cette réforme, avant d'en évoquer l'application à l'université de Valenciennes.

1. L'objet de cette réforme est l'harmonisation des études universitaires européennes, pour favoriser la création d'un Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (dénommé parfois E3S) par le biais de *grades* communs (Licence, Master, Doctorat) qui viennent se superposer aux diplômes nationaux. Ces derniers demeurent, y compris les niveaux intermédiaires ; de même, il existe des correspondances pour les diplômes obtenus avant la réforme. Ce qui est visé directement par la réforme « LMD », c'est la promotion de la mobilité étudiante et de la dimension internationale, et surtout européenne, des études universitaires.
2. Pour faciliter cette mobilité, le « LMD » repose sur un système de crédits européens (en anglais, ECTS) capitalisables et transférables d'un établissement à l'autre. L'attribution de ces crédits prend en compte toutes les activités (stages en entreprise, mémoire, projets, travail personnel...) et toutes les formes d'enseignement (présentiel ou à distance). Il faut 180 crédits pour obtenir une licence et 120 de plus pour obtenir un master.
3. Chaque semestre validé permet à l'étudiant de capitaliser 30 crédits. Contrairement à l'organisation traditionnelle des études universitaires françaises, le système du « LMD » repose en effet sur la semestrialisation. Il généralise également la pratique de la compensation, qui existait déjà dans plusieurs universités : seule la moyenne générale semestrielle doit être supérieure à 10 sur 20 et toutes les notes peuvent s'équilibrer entre elles, par le biais d'éventuels coefficients.
4. La répartition des cursus en semestres doit permettre la création d'un parcours individualisé pour chaque étudiant, à partir d'un ensemble cohérent d'Unités d'Enseignement (UE). Chaque semestre regroupe de 3 à 5 U.E. pour un volume horaire de 270 heures environ. L'individualisation des cursus et l'approche

⁴Arrêtés du 23 avril 2002 pour la licence, arrêtés du 25 avril 2002 pour les diplômes de master, d'études supérieures spécialisées et les études doctorales.

pluridisciplinaire (les semestres suivis peuvent appartenir à des disciplines différentes) se font aussi dans une logique professionnalisante : le parcours individualisé doit normalement être la réalisation d'un *projet professionnel*, élaboré par chaque étudiant lors de son premier semestre de licence.

Comme on peut le constater, le système « LMD », tel qu'il est présenté dans la réforme, laisse beaucoup de libertés aux établissements pour organiser leurs cursus, mais demande aussi des moyens importants, en particulier pour pouvoir mener à bien l'individualisation des parcours étudiants⁵.

Si on prend le cas de l'université de Valenciennes, pionnière dans le domaine, seuls 6000 étudiants (sur 10 400 au total) suivent ce système pour leur première année de licence depuis septembre 2002. Ce qui a été privilégié, c'est l'insertion professionnelle en fin de parcours, mais aussi la souplesse des cursus qui permet de lutter contre l'échec en premier cycle. L'article du *Monde* du 10 mai 2003 [Jolly, 2003] montre comment certains étudiants peuvent ainsi se réorienter en cours d'année, valider leurs acquis et donc ne pas *perdre* complètement une année d'études. On pourra se reporter à cet article du *Monde* joint en annexe pour une première appréciation par les étudiants de la réforme mise en place à l'UVHC.

Le cadre théorique une fois défini, intéressons-nous aux conséquences pour le SCD, particulièrement en terme de formation.

2. Conséquences de la réforme pour le SCD

Si dans l'université, les enseignants et les UFR⁶ sont les premiers concernés par la réforme « LMD », le SCD a aussi un rôle à jouer et une chance à saisir à cette occasion. On peut d'abord classer les conséquences directes de la réforme en deux catégories, documentaires et pédagogiques, avant de mettre en relief les opportunités qui lui sont liées.

a) Conséquences documentaires

Une des premières conséquences de la réforme « LMD » est la réduction des volumes horaires, passés de 300 à 270 heures par semestre et du nombre de cours

⁵Pierre Dubois [Dubois, 2002] souligne bien, dans son article qui détaille les premières mises en place de la réforme en France, le problème central du manque de moyens pour les universités.

⁶Le terme officiel d'UFR cohabite à l'UVHC avec celui de « composante », plus général. Il existe en effet de nombreux *instituts* et *centres de formation* sur le campus. On trouvera donc l'un et l'autre tout au long de ce mémoire.

exigeant une présence des étudiants, pour favoriser tous les types d'enseignement (en alternance avec un métier exercé en entreprise, à distance, etc...). Il faut noter que les programmes n'ont pas été revus pour autant. Autrement dit, ce qui n'est pas vu en cours doit être traité *d'une autre manière* par l'étudiant. Et c'est bien sûr ici que le SCD intervient : depuis la rentrée 2002, il a été demandé aux acquéreurs des différentes disciplines concernées de multiplier les ouvrages généraux de premier cycle (manuels) pour offrir à un maximum d'étudiants la possibilité d'avoir accès à l'ensemble du programme de première année de Licence.

Ce renforcement de l'usage de la documentation provoque aussi une utilisation plus intensive de la bibliothèque comme espace de travail. Étant donné que certains postes informatiques publics du SCD donnent accès non seulement aux ressources électroniques, surtout utilisées par les étudiants de deuxième cycle, mais aussi aux cours peu à peu mis en ligne dans le cadre de l'enseignement à distance, il va de soi que leur usage devrait également s'accroître dans les prochains mois.

Dans le même ordre d'idée, le changement de SIGB et la mise en place d'un portail documentaire de type « Système d'Information » revêt une importance capitale : faciliter l'accès à l'information, par exemple par le biais d'une interface utilisateur centralisatrice, c'est aussi participer à la réforme « LMD » en favorisant l'autonomie documentaire des étudiants.

b) Conséquences pédagogiques

Si la bibliothèque est donc bien perçue comme un espace de travail, cette réforme tend aussi à confirmer son rôle en tant qu'espace pédagogique. L'importance de la « méthodologie du travail universitaire » introduite par la réforme de 1997⁷, se voit très nettement confirmée. Pour le SCD, cela implique un développement, voire une généralisation de la formation à la recherche documentaire. La Conférence des présidents d'université (CPU) est claire sur ce point, lorsqu'elle évoque les futurs *parcours individualisés* des étudiants :

⁷L'article 7 de l'arrêté du 30/01/1997 relatif au Diplôme d'Etudes Universitaire Général (DEUG), repris dans le JO du 4 mai 1997, met en place une unité d'enseignement en méthodologie universitaire. C'est dans ce cadre que de nombreux SCD venaient jusqu'à présent inscrire les heures de formation à la recherche documentaire pour leur donner une légitimité pédagogique.

Ces parcours intègrent l'acquisition de compétences transversales notamment la maîtrise des langues vivantes étrangères, des outils informatiques, des outils d'information et de communication; ils facilitent la validation des acquis de l'expérience personnelle et professionnelle et la validation des études supérieures à l'étranger⁸.

L'apprentissage généralisé des « outils d'information et de communication » représente une tâche que les universités vont être tentées de confier à leur SCD. À ces derniers de trouver les compétences pédagogiques et les moyens nécessaires pour mener cette mission à bien. Prenons un exemple tiré de l'expérience de l'UVHC et qui concerne les étudiants de première année de Licence. Il leur a été demandé à tous de rédiger au premier semestre un *projet professionnel* leur permettant de définir un cursus universitaire particularisé. Certains de ces étudiants ont suivi au deuxième semestre de l'année 2003 une formation à la recherche documentaire, axée sur leur discipline d'appartenance, et ont fait comprendre aux formateurs que ce type de formation leur aurait été très utile justement pour mener les recherches documentaires au moment de la rédaction de leur projet professionnel. Le manque de coordination entre enseignants, UFR et personnels du SCD, ainsi que des moyens humains et pédagogiques trop faibles, n'ont pas permis de synchroniser l'offre pédagogique de la bibliothèque avec une demande qui représentait pourtant une véritable opportunité.

c) Opportunités pour le SCD

Pour tout ce qui concerne ces missions de formation confiées au SCD dans le cadre de la réforme « LMD », on peut en effet parler d'opportunités intéressantes. Nous reviendrons plus loin sur les enjeux généraux de la formation pour les bibliothèques universitaires, mais il faut commencer par signaler que la mise en place de la réforme « LMD » peut s'accompagner de la redéfinition du rôle et de la place des formations à la recherche documentaire dans les cursus. À ce titre, Bruno Deshoullières [Deshoullières, 2002] souligne qu'elle offre la possibilité au SCD de négocier avec les UFR une participation à un cursus au moment de la demande

⁸Cité par [Dubois, 2002]. Nous soulignons.

d'habilitation qui accompagne le nouveau contrat quadriennal. Étant donné que l'importance de la formation à l'information scientifique est aujourd'hui reconnue, la renégociation des habilitations offre une chance au SCD de voir les formations apparaître dans les plaquettes de l'université et donc de voir son rôle pédagogique explicitement reconnu. Bruno Deshoullières souligne également qu'un « module de formation inscrit dans l'habilitation est une garantie d'avoir les crédits de fonctionnement correspondants », ce qui est un gage de pérennité pour la formation assurée par la bibliothèque, et qui lui permet d'envisager de recruter les personnels nécessaires ou d'aménager et d'équiper les locaux adéquats. Pour le SCD, cela représente toutefois une contrainte forte : pour être validé par au moins un crédit ECTS, un enseignement doit représenter environ 9 heures de cours (en présentiel ou non). On quitte donc définitivement la sphère du « bricolage » [Dujol, 1999] avec visite de la bibliothèque et TP de deux heures, mais cela implique une très forte implication du personnel et un renforcement de ses missions pédagogiques.

Nous reviendrons en conclusion sur cette démarche, qui est encore en cours au SCD de l'université de Valenciennes.

Comme on peut le constater, le contexte du SCD de l'UVHC a des conséquences certaines sur son volet « formation aux usagers ». Tant la future réinformatisation que l'application de la réforme « LMD » viennent remettre en cause des pratiques de formation dont nous voudrions détailler l'état actuel dans les pages qui suivent. Nous aborderons ensuite les possibilités d'évolution des formations offertes par ces changements de contexte.

Partie 2 : La formation des usagers à la recherche documentaire, état actuel et enjeux

Parmi les missions assignées aux SCD lors de leur création par décret le 4 juillet 1985, la formation des usagers a pris une place de plus en plus importante. Il en va de même à Valenciennes, et l'on trouve depuis le contrat quadriennal 1998-2001 de l'UVHC une allusion à ce qui est défini comme une « priorité » :

L'université prévoit en outre, notamment par le développement du tutorat documentaire, d'initier tous les étudiants de premier cycle à la recherche documentaire et de former les usagers d'un niveau plus avancé à l'utilisation des nouvelles technologies⁹.

Les « missions de la composante », définies par les statuts du SCD, reprennent cette orientation en précisant que la bibliothèque a pour fonction de « favoriser toute initiative dans le domaine de la formation initiale et continue et de la recherche » et de « former les utilisateurs à un emploi aussi large que possible des techniques nouvelles d'accès à l'information scientifique et technique »¹⁰.

On le voit, la formation à la recherche documentaire est bien inscrite dans les missions de la bibliothèque, et ce, depuis un certain nombre d'années. Porteuse d'enjeux importants pour le SCD, la formation documentaire actuelle rencontre pourtant plusieurs types de problèmes, comme le montrera le bilan ci-dessous.

A. La formation aujourd'hui

Deux antennes du SCD sont principalement concernées par la formation des usagers à la recherche documentaire : il s'agit du bâtiment du Mont-Houy, où sont organisées la plupart des formations, et du bâtiment des Tertiales, où des formations plus individualisées sont dispensées à une centaine d'étudiants de droit, économie et gestion.

⁹Extrait du contrat quadriennal 1998-2001 de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.

¹⁰Alinéas 4 et 6 de l'article 2 des statuts du Service Commun de la Documentation de l'UVHC.

Au Mont-Houy, on compte plusieurs filières disciplinaires impliquées dans la formation des étudiants en premier cycle. Les étudiants de l'ISTV, de la FSMS, d'allemand, d'anglais et d'histoire sont les premiers concernés, mais d'autres formations plus ponctuelles peuvent avoir lieu à la demande des enseignants. Pour l'instant, ce sont donc près de 600 étudiants de premier cycle qui bénéficient d'offres de formations collectives à la recherche documentaire. Nous détaillons ci-dessous les modalités des différentes formations qui leur sont proposées.

1. Formations collectives et systématiques

Les formations collectives touchent pour le moment de façon systématique uniquement les élèves de section sport (FSMS), les étudiants d'histoire et, de façon expérimentale en 2002-2003, les étudiants de l'Institut de Sciences et Techniques de Valenciennes (ISTV).

a) Les étudiants de la FSMS

Cette centaine d'étudiants de première année est généralement reçue en TD par groupes de 15, sur recommandation de leurs enseignants. Les étudiants reçoivent en moyenne 5 heures de cours d'initiation à la recherche documentaire, répartis sur les domaines suivants:

- se repérer dans la bibliothèque (visite, 1 heure)
- trouver une monographie ou un périodique (utilisation du catalogue informatisé, 1 heure)
 - savoir évaluer un site web (1 heure)
 - CD-ROM et Internet pour la recherche documentaire (1 heure)
 - évaluation sous forme de tableau avec des références bibliographiques (1 heure ; n'existe plus aujourd'hui).

Les élèves ont à répondre à une série de questions documentaires précises, et peuvent utiliser leurs notes de cours et avoir recours au personnel.

C'est d'ailleurs cette évaluation qui a posé le plus de problème, au point d'être aujourd'hui supprimée. De nombreux membres du personnel de la bibliothèque universitaire refusaient en effet de noter ou de porter un jugement sur leurs futurs lecteurs.

b) Les étudiants d'histoire

Les 200 étudiants de première année inscrits en histoire ont droit à une formation systématique, d'une durée inférieure (1 heure 30), en groupe avec leur enseignant¹¹, et surtout ciblée sur leur discipline : visite de la bibliothèque, initiation au catalogue informatisé, aux CD-ROM (*Generalis, Le Monde*) et au site web de la revue *L'Histoire*. Cette formation entre dans le cadre de leur cours de méthodologie universitaire.

c) Les étudiants de l'ISTV

De manière expérimentale et sur l'impulsion de la responsable pédagogique de l'ISTV, il a été proposé une formation à la recherche documentaire à ces étudiants durant l'année universitaire 2002-2003. Prenant la forme de 27 séances de 2 heures menées par un des 9 formateurs du SCD, cette formation visait avant tout les 350 étudiants de première année. L'objectif était de leur apprendre les rudiments de l'utilisation de la bibliothèque et de son catalogue. Cela passait par un questionnaire d'accompagnement, qui était une adaptation disciplinaire du questionnaire généralement utilisé dans les formations en groupe depuis plusieurs années.

Cette formation s'articulait autour de quelques grands thèmes : visite de la bibliothèque, utilisation du catalogue pour repérer une monographie ou un périodique, recherche d'articles de périodique sur un sujet précis, présentation rapide des ressources électroniques du SCD.

On verra dans le bilan ci-dessous qu'elle ne s'est pas déroulée sans heurts.

2. Formations ponctuelles

Ces formations ont lieu à la demande des enseignants, pour répondre aux besoins précis d'une filière particulière. On pourra citer dans ce cas:

- les élèves de l'IUT Droit, qui bénéficient de 2 heures d'exposé, avant une visite de l'antenne du SCD qui leur est spécialement réservée. Il s'agit de leur montrer différentes ressources spécialisées, susceptibles de les intéresser. L'équipe de formateurs est composée dans ce cas des 6 bibliothécaires et des 2 moniteurs du site.

¹¹Cet enseignant quittant l'Université à la rentrée 2003, cette formation est pour le moment remise en cause.

- En Allemand, la formation documentaire a été intégrée aux cours de méthodologie à la demande d'un enseignant. Elle concerne une quinzaine d'étudiants motivés et regroupe désormais une visite de la bibliothèque avec présentation des périodiques et de quelques sites Internet pertinents dans ce domaine. Les annuaires et le moteur de recherche Google sont aussi envisagés, pour apprendre aux étudiants à distinguer sites institutionnels et personnels. On leur demande finalement de réaliser une bibliographie sur une partie de leur programme.
- Aux élèves d'IUT sont parfois présentés, sur demande des enseignants, le Kompass et quelques sites d'entreprises les concernant.
- En 3^{ème} cycle, il est proposé une présentation des bases de données et des bibliographies utiles pour la recherche.

3. Formations individualisées

Proposées à tous les cycles, ces formations qui passent par un rendez-vous avec un bibliothécaire, sont mieux supportées par les professionnels que les formations collectives. Elles sont orientées vers l'initiation à Internet, au catalogue, et à la recherche bibliographique, tant sur papier que sur support informatique. Il faut cependant noter que l'usage en est assez faible chez les étudiants, hormis chez les doctorants, qui découvrent souvent ce type de service par le biais du Prêt Entre Bibliothèques (PEB), très actif à Valenciennes¹².

B. Bilan des formations de l'année 2002-2003

Le 28 mai 2003 s'est tenue au SCD une réunion rassemblant les 9 formateurs qui avaient mené des sessions de formation durant l'année 2002-2003. Il s'agissait surtout de tirer un bilan de l'expérience pédagogique lancée en direction de l'ISTV.

Il semblerait que celui-ci soit plutôt mitigé, puisque seulement 100 étudiants (sur les 350 prévus) ont assisté aux 21 séances qui ont pu avoir lieu. Selon les formateurs, qui relayaient certaines remarques des étudiants eux-mêmes, ce manque de motivation et cet absentéisme résultent de plusieurs facteurs :

¹²Le service du PEB du SCD de l'UVHC a fait venir en 2002 1195 documents et en a prêté 1366.

- la formation était mal placée dans l'année universitaire, arrivant trop tardivement,
- la formation à la recherche documentaire n'était pas annoncée en cours,
- les enseignants ne faisaient pas le lien avec leurs enseignements et n'avaient pas donné de travail documentaire à réaliser aux étudiants,
- du coup, le contenu des formations n'avait pas pu être pas adapté aux besoins des étudiants.
- En bref, il était demandé au personnel de la bibliothèque d'adapter les formations à la demande.

Les formateurs déplorent donc un manque de motivation dont l'absentéisme quasi généralisé est révélateur. Parmi les étudiants présents, l'hétérogénéité des niveaux de connaissances et l'absence de lien avec les enseignements disciplinaires provoquaient rapidement un désintérêt pour la formation de plus en plus visible.

Un constat fréquent des formateurs porte sur le *fossé* qui existe entre le catalogue informatisé, outil généralement rapidement maîtrisé, et l'usage documentaire qui peut en être fait. Les étudiants comprennent vite le fonctionnement de l'interface publique du catalogue (OPAC) mais ne voient pas du tout à quoi peut leur servir de savoir trouver une monographie ou un article de périodique. Ajoutons que cela ne concerne pas seulement les étudiants scientifiques, mais aussi une grande partie des étudiants de premier cycle en droit, en DEUST, et de nombreux étudiants de lettres.

S'il n'existe donc aucune méthode documentaire chez les étudiants de premier cycle et aucun intérêt pour l'acquisition d'une telle méthode, la coupure entre les enseignements et la formation à la recherche documentaire ne leur permet pas de comprendre eux-mêmes l'intérêt d'un tel apprentissage. Le processus d'*affiliation*, pour reprendre les termes d'Alain Coulon [Coulon, 1999], ne peut donc pas avoir lieu de façon consciente : l'impossibilité de réinvestir les acquis de la formation documentaire dans les disciplines phares des différentes filières ou dans le processus d'évaluation général dénie toute importance aux formations assurées par le SCD.

Terminons ce bilan en précisant que la réforme « LMD », pourtant favorable à l'autonomie des étudiants et appliquée à Valenciennes depuis septembre 2002, ne

semble pas avoir provoqué d'évolution pour le moment. L'autonomie documentaire, objectif prioritaire de la formation du SCD, n'est pas perçue par les étudiants de premier cycle comme un atout dans leurs études. Il semble donc que ce type d'accès autonome au savoir soit encore à valoriser.

C. Les enjeux de la formation pour la bibliothèque

Malgré les difficultés mises au jour lors des séances de bilan, la formation à la recherche documentaire revêt une importance capitale pour le SCD. Il ne faudrait en effet pas oublier les aspects *politiques* de ces formations, ainsi que les partenariats qu'elles permettent de nouer avec les enseignants et les UFR.

La première conséquence de la formation à la recherche documentaire est une meilleure *visibilité* de l'établissement au sein de l'université¹³ : les étudiants et leurs enseignants sont amenés de façon quasi obligatoire à prendre connaissance de l'existence de la bibliothèque et de ses moyens documentaires. Ils contribuent par la suite à la publicité du SCD. Ces aspects sont loin d'être négligeables, surtout à l'heure des projets visant à renforcer l'autonomie des universités et à accroître le pouvoir de décision de leur président¹⁴. La mise en concurrence des universités à l'échelle européenne implique de contrôler la qualité, voire la « performance » de chaque entité de l'université. Pour le SCD, la formation aux usagers est un excellent moyen de se faire connaître et de garder un rôle et une place au sein de l'université. La présentation des programmes de formation aux différentes instances de la vie de l'université (CA, CEVU, Conseil de la documentation,...) et l'inscription de ces formations dans les programmes sont d'autres moyens de renforcer cette visibilité.

L'autre conséquence intéressante de la formation à la recherche documentaire est son action motrice dans la constitution de partenariats avec les enseignants et d'autres structures de l'université comme les UFR ou le Service Commun d'Information et d'Orientation (SCIO). Il sera expliqué plus loin comment nous

¹³« En investissant le champ de la formation, et pour peu qu'ils aient un véritable contenu d'enseignement à proposer, les SCD voient dans la formation à l'information l'occasion d'avoir une plus grande visibilité dans l'université », [Colas, 1999].

¹⁴On pourra consulter le projet de réforme des universités préparé par la Conférence des Présidents d'Université sur le site du Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et des sports à l'adresse suivante : [site consulté le 11/09/03].

allons tenter de renforcer ceux qui existent et tâcher d'en développer de nouveaux. Mais il faut tout de suite noter que la mise en place d'une formation est une excellente occasion pour rencontrer les enseignants des disciplines ainsi que les responsables pédagogiques des différents UFR de l'université. Comme le rappelle très justement Odile Riondet dans son avant propos en forme de *mode d'emploi*, la coopération entre les professionnels des bibliothèques et les enseignants est essentielle : « la mise en place d'équipes pédagogiques [mixtes] est une nécessité » [Riondet, 2000]. Ajoutons que la formation en partenariat est considérée par la littérature professionnelle comme « une des conditions d'une formation réussie » [Bernhard, 2000].

Une fois ces équipes mises en place, il est d'autant plus facile de faire *revenir* les enseignants dans la bibliothèque pour faire appel à leur expertise disciplinaire sur les fonds, par exemple. Les quelques rencontres avec des enseignants auxquelles j'ai pu assister m'ont confirmé dans l'idée que l'échange de service (formation aux outils documentaires contre expertise disciplinaire) intéresse les deux partis. Le « retour sur investissement », cher à Anne Dujol [Dujol, 1999], est donc d'une certaine façon assuré.

Complexe et protéiforme, la formation des étudiants à la recherche documentaire fait aujourd'hui partie des missions principales de tous les personnels du SCD de l'UVHC. Le bilan mitigé de certaines actions de formation et les enjeux importants associés à ce service incitent à réfléchir à des adaptations qui permettraient de gagner en efficacité, sur le plan des savoirs transmis mais aussi des relations entre formateurs et formés, ou encore entre enseignants et personnels de bibliothèque. Les pages suivantes tenteront de rendre compte d'une réflexion sur ces questions ainsi que de l'expérimentation à petite échelle d'un ajustement des formations documentaires aux contenus disciplinaires.

Partie 3 : Quelques propositions d'évolutions pour les formations

Le bilan des formations qui a été dressé ci-dessus invite à réfléchir sur les évolutions à envisager pour en améliorer sinon la « performance », du moins le succès auprès des étudiants. C'est par le biais de la création d'un référentiel des compétences documentaires et du rapprochement avec les enseignements disciplinaires, que nous voudrions proposer quelques évolutions possibles. À la lumière de quelques séances de formation « tests » qui ont eu lieu en juin 2003, il sera ensuite possible d'élaborer une ébauche de plan de formation pour l'année universitaire 2003-2004.

A. Construire un référentiel général de compétences documentaires

1. Le référentiel, définition et enjeux

Un référentiel de compétences documentaires¹⁵ est un document essentiel dans l'élaboration d'un plan de formation des usagers de la bibliothèque, dans la mesure où il permet de planifier les enseignements et leur évaluation sur plusieurs cours, voire plusieurs années. Ce document, qui devrait être contractuel entre le SCD et l'université, regroupe la liste de tout ce qu'un étudiant doit maîtriser sur les plans documentaire et informationnel, année par année ou cycle par cycle. Même si les bases en sont générales, son contenu est propre à chaque discipline et à la structuration de l'information disponible dans cette discipline. Il nécessite donc une adaptation et doit être élaboré en partenariat avec les enseignants, au sein d'équipes « enseignants - SCD » composées d'experts dans la discipline et d'experts en ressources documentaires.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme « LMD », le référentiel doit permettre d'accroître l'autonomie des étudiants dans leur accès au savoir, en déterminant les compétences nécessaires à la mise en place d'une stratégie

¹⁵On trouve aussi l'expression *curriculum*, inspirée de la littérature anglo-saxonne sur le sujet. En fait, le *curriculum* désigne plutôt l'ensemble des contenus à acquérir selon un processus étalé et ordonné dans le temps.

documentaire propre à chaque cycle et à chaque discipline. Il est aussi un excellent moyen pour amener les étudiants à prendre conscience de la structure de l'information dans leur filière et des moyens d'y accéder ou de l'exploiter. Inscrite dans une démarche disciplinaire, la méthodologie documentaire qui en résulte ne peut être validée que par une évaluation propre à chaque discipline et déterminante pour l'obtention du diplôme visé.

Il en résulte une pédagogie de projet à travers laquelle les étudiants apprennent à réfléchir sur leurs pratiques et à penser les outils. Au final, on peut espérer ainsi élargir le concept de recherche documentaire à la recherche mais aussi au traitement de l'information.

Enfin, la nature contractuelle du document contribue à légitimer cette forme d'accès au savoir en inscrivant la méthodologie documentaire dans la plaquette des composantes de l'université pour la faire connaître à tous les enseignants. Cette légitimité sera renforcée par le dédoublement des lieux et des temps de formation, si, en complément des formations assurées au SCD, les composantes acceptent d'inclure dans les enseignements disciplinaires une réflexion sur l'information dans leur discipline, ses enjeux, les moyens d'y accéder et de s'en servir.

2. Les compétences documentaires à prendre en compte

Pour commencer, il paraît utile de revenir à la définition même des compétences, et plus particulièrement des compétences documentaires. On définit généralement la compétence comme « l'ensemble des savoirs et des savoir-faire mobilisés en condition de travail »¹⁶. En ce qui concerne les compétences documentaires, Claire Denecker [Denecker, 2002] en donne deux définitions aux perspectives intéressantes :

« les compétences documentaires regroupent toutes les aptitudes mentales sollicitées lors de l'utilisation de la documentation, et notamment les capacités de rechercher, comprendre, et assimiler l'information. Cette définition dépasse largement la listes des habiletés recensées dans le cadre de la stricte recherche documentaire. Elle englobe des opérations intellectuelles

¹⁶D'après Michel JORAS, *Le bilan de compétences*, Paris : PUF, 1995, (Que sais-je ?).

impliquées dans l'exploitation des données, et qui habituellement, ne sont pas placées sous la tutelle de la bibliothèque. »

« Les compétences documentaires représentent donc la capacité dont dispose un individu de mobiliser rapidement, dans un contexte qui peut dépasser celui de la stricte documentation, les connaissances et les savoir-faire qu'il a intégrés et combinés afin de traiter et d'exploiter l'information. La compétence documentaire ne se réduit donc pas aux capacités de rechercher, mais englobe aussi les aptitudes à déchiffrer, comprendre, assimiler et restituer l'information, sans oublier les capacités métacognitives pour progresser dans l'apprentissage de ces compétences. »

La liste des compétences qui tournent autour de la formation à la recherche documentaire est donc beaucoup plus vaste que ce qui fait traditionnellement partie des formations dispensées par les SCD (visite, présentation du catalogue, etc.) Mais il n'est pas possible pour ces mêmes SCD d'enseigner le traitement disciplinaire et intellectuel de l'information obtenue. C'est une des nombreuses raisons qui justifient l'implication des enseignants propres à chaque composante et la répartition précise des compétences à enseigner, entre enseignants disciplinaires et spécialistes de la documentation.

Pour faciliter cette répartition, certains groupes de travail ont aussi cherché à dresser la liste des compétences plus ou moins directement impliquées dans la formation à la recherche documentaire. Le groupe FoRSIC (Formation et Recherche en Sciences de l'Information et de la Communication)¹⁷, qui rassemble 30 formateurs dans un réseau, a ainsi déterminé 300 compétences particulières, dont on trouvera les principales sur leur site Internet.

Dans la même direction, le SCD de l'UVHC a commencé à dresser la liste des compétences qu'elle voulait pouvoir enseigner dans le cadre de ses formations, en espérant pouvoir faire évoluer cette liste avec l'aide des enseignants, à partir du moment où ils formuleraient des attentes.

¹⁷Voir le site FoRSIC, disponible à l'adresse <http://www.urfist.cict.fr/forsic/> [consulté le 11/09/03].

La base de la formation comprend donc pour l'instant, après concertation entre les bibliothécaires :

- une visite de la bibliothèque, guidée par un tuteur (préalablement formé) ou interactive, sur la base d'un questionnaire. Le but de cette visite est de montrer le SCD, ses différents espaces et ses services au public.
- Une présentation du catalogue en ligne, pour savoir trouver un document par le titre, l'auteur, le titre de périodique, le sujet, le type de document. Selon les niveaux de départ, des précisions seront données sur les tris possibles, la troncature, les synonymes. Le but est de faire comprendre aux étudiants tout ce qu'une notice peut leur apprendre sur un document, sans l'avoir sous les yeux.
- Une présentation de quelques bases de données spécialisées dans leur discipline. Le but est de faire passer les étudiants par les pages de ressources électroniques de la bibliothèque et de leur permettre de repérer des articles de presse ou de savoir interroger les bases de données les plus pertinentes dans leur discipline.

Comme on peut le constater, toutes ses micro-compétences relèvent de la « capacité de rechercher » de l'information, pour reprendre les termes de Claire Denecker. La confrontation avec des référentiels existants a ensuite facilité la formulation d'un *canevas* adapté à la situation valenciennoise.

3. Exemples de référentiels de compétences

Notre point de départ a été le tableau des compétences documentaires attendues en fin de premier cycle universitaire, cité par Claire Denecker¹⁸ et que l'on retrouvera ci-dessous. On pourra constater que toutes ces compétences font partie de la première phase de la démarche documentaire, « rechercher l'information ». Soulignons au passage que seules ces compétences paraissent relever de formations dispensées par des professionnels de la documentation, ainsi que quelques éléments de la compétence « lire et exploiter l'information » ; plus précisément « se repérer dans les réservoirs d'information » et « manier divers

¹⁸[Denecker, 2002], pp. 136-138.

supports d'information ». Les autres compétences relèvent d'un enseignement davantage disciplinaire (« hiérarchiser les informations » par exemple) ou de méthodologie générale (« prendre des notes »). Se pose alors la question des limites qu'il faut imposer à la formation à la recherche documentaire dispensée par le SCD.

Compétences	Résultats attendus
Rechercher l'information Se repérer dans les lieux de lecture	Connaître l'existence des bibliothèques Se repérer dans les réservoirs d'information Se repérer dans les espaces du SCD Se repérer dans le classement des documents
Faire une recherche documentaire	Connaître les concepts de la documentation Énoncer une problématique Identifier et évaluer les sources d'information Sélectionner des références, les trier et classer
Manier les outils informatiques	Utiliser les catalogues de la bibliothèque Consulter les CD-ROM et les bases de données Utiliser Internet
Lire et exploiter l'information Naviguer dans les documents	Se repérer dans les réservoirs d'information Manier divers supports d'information Appréhender différents types de textes Se repérer dans les documents Varier ses modes de lecture
Comprendre et analyser l'information	Identifier la structure d'un texte Hiérarchiser les informations Synthétiser Établir des correspondances avec un corpus de connaissances
Communiquer Assimiler l'information	Restituer l'information essentielle Problématiser et argumenter Rédiger et produire de l'information Mettre en forme Utiliser différents canaux de communication
Organiser sa documentation	Prendre des notes Faire des fiches ou des résumés de lecture Classer Utiliser des outils informatiques spécifiques
Enrichir son corpus de connaissances Piloter ses activités	Structurer Mémoriser Établir des correspondances Planifier ses processus cognitifs
Planifier Contrôler et réguler	Bâtir un projet de lecture Adapter ses stratégies en fonction du contexte Gérer des étapes successives Organiser son temps
Évaluer	Évaluer sa démarche de recherche d'information Évaluer ses performances et ses compétences

Tableau 1 : Les compétences documentaires en premier cycle universitaire

C'est à partir d'une telle liste des compétences générales et des compétences plus particulières aux disciplines que va pouvoir s'élaborer un référentiel, en partenariat avec les enseignants.

D'autres documents de ce type présentant d'autres référentiels ont aussi été consultés. Ils ont été mis au point par Hubert Fondin [Fondin, 1996], la FADBEN¹⁹, le groupe FoRSIC²⁰, ou les universités grenobloises et de la région Rhône-Alpes²¹.

Les deux premiers sont extrêmement détaillés, mais concernent avant tout les classes de l'enseignement primaire et secondaire. Ils contribuent à élaborer ce que Simone Brunel-Bacot avait appelé en 1997 un « passeport documentaire » [Brunel-Bacot, 1997]. C'est à dire une appropriation progressive des compétences documentaires, qui suivrait l'élève, de l'école primaire à la terminale, éventuellement jusqu'à l'université. Ce type de démarche, intéressante *a priori*, se heurte pourtant à « l'amnésie » des élèves. Lors d'un changement de cycle, ils ont en effet tendance à oublier ce qui leur a été enseigné auparavant. Malgré les efforts des documentalistes des lycées, les étudiants de premier cycle considèrent de façon très générale, qu'ils n'ont jamais eu de formation à la recherche documentaire.

Cette démarche globale est rendue difficilement transposable au monde universitaire par son aspect globalisant. Le référentiel de la FADBEN, comme ceux de Hubert Fondin ou de Simone Brunel-Bacot, envisagent la totalité des étapes nécessaires au traitement de l'information. Cela implique la lecture rapide, les techniques de rédaction, les méthodes de synthèse, etc. Si cela peut faire partie de l'enseignement du cours de français au collège comme au lycée, il est en revanche très difficile de le transposer dans un contexte universitaire.

Ce qu'il m'a paru intéressant de prendre en compte, c'est l'énumération de toutes les tâches pratiques que l'élève doit savoir accomplir pour remplir sa *mission documentaire*.

On retrouve cette même précision, transposée au cadre universitaire, dans le « référentiel d'habiletés documentaires » proposé par le groupe FoRSIC [FoRSIC, 2003]. Malheureusement, les limites de la formation proprement documentaires sont ici encore assez floues (puisque les techniques de lecture rapide sont concernées, par exemple), et l'ambition du programme est trop grande : au terme

¹⁹[Courtecuisse, 2000].

²⁰[FoRSIC, 2003].

²¹Un aperçu du travail en cours est visible dans la communication de Frédérique Simonot au Troisièmes Rencontres FORMIST de juin 2003 [Simonot, 2003], accessible sur le site Internet : <http://formist.enssib.fr> [adresse consultée le 11/09/03].

du parcours proposé, les étudiants seraient en réalité de véritables professionnels de l'information. Devant la complexité de certains outils documentaires (bases de données, outils d'infométrie, etc.) le risque est grand de vouloir faire des usagers d'autres experts en documentation. Il me semble donc que tout ce qui relève des pratiques professionnelles « avancées » n'a pas sa place dans un référentiel de compétences destiné aux étudiants, *a fortiori* de premier cycle.

En revanche, le groupe FoRSIC propose une progression en trois *niveaux*, qui permet de mettre en place un apprentissage progressif, susceptible de répondre aux besoins des différents cycles universitaires. Le premier cycle doit acquérir une « culture commune de l'information », qu'il peut enrichir dans un « domaine de spécialité » en second cycle, avant de maîtriser certains outils professionnels en troisième cycle, dans le cas d'une recherche précise (mémoire de recherche, par exemple). Cette répartition de l'apprentissage m'a paru intéressante, même si je n'ai pas pu l'exploiter dans le cadre de ce mémoire, centré sur les étudiants de premier cycle.

L'un des projets les plus aboutis, et à ce titre fort intéressant, est celui du SICD (Service interuniversitaire commun de documentation) des universités Grenoble 2 et Grenoble 3, et dont Frédérique Simonot a rappelé l'élaboration lors des 3èmes rencontres FORMIST, le 12 juin 2003 [Simonot, 2003]. Il a l'avantage d'être organisé en quatre *familles* de compétences : « commencer sa recherche », « trouver l'information utile », « se repérer dans un système d'information » et « traiter et exploiter l'information ». Dans chaque famille, une progression est possible, qui suit les besoins des étudiants selon leur cycle d'études. Cette modularité est un atout : on peut adapter les formations au contexte local, aux ressources du SCD, mais aussi attribuer aux enseignements disciplinaires tout ce qui relève par exemple de l'exploitation de l'information obtenue. L'approche globale mais pragmatique qui caractérise ce référentiel m'a particulièrement intéressé lors de mes recherches. On en retrouvera donc certains aspects dans le référentiel proposé dans l'annexe 2-3.

C'est à partir de ces quelques exemples qu'il m'a été possible d'élaborer un référentiel initial des compétences documentaires, adapté aux étudiants de premier cycle de l'université de Valenciennes.

4. Construction du référentiel

Comme on a pu le constater, la formation à la recherche documentaire peut englober des aspects très divers de la méthodologie du travail universitaire, parfois sans lien direct avec la documentation et ceux qui la gèrent. Les moyens limités dont dispose le SCD²² imposent de se cantonner aux aspects les plus documentaires et ne permettront pas de parcourir l'ensemble du référentiel, tel qu'il est rapporté ci-dessus et dans l'ouvrage de Claire Denecker [Denecker, 2002]. On se propose donc de commencer à travailler avec le référentiel disponible à l'annexe 2-1.

Une plus grande implication des enseignants dans les formations méthodologiques permettrait de compenser en partie ce manque de moyens. Malheureusement, elle est difficile à obtenir tant que les heures de formation ne sont pas inscrites dans les maquettes des diplômes de l'université²³. Elle sera pour le moment remplacée par une plus forte implication disciplinaire des formateurs du SCD, en ce qui concerne le contenu des formations. Sur une base commune de compétences documentaires générales déterminées par les bibliothécaires, à l'aide des référentiels évoqués plus haut, il paraît essentiel d'adapter la formation à la recherche documentaire aux exigences des disciplines. Au-delà de la présentation des lieux et des outils documentaires les plus pertinents dans chaque discipline, cela ne pourra se faire qu'avec l'intervention des enseignants concernés ou par le biais de stages de formation interne ou continue sur les domaines en question.

En bref, il n'est pas encore possible pour le SCD de proposer une démarche sur plusieurs années, de type *passport documentaire* ou *curriculum* anglo-saxon, qui aurait l'avantage de faciliter l'inscription des UE de formation documentaire dans les plaquettes de l'université. Il n'est sans doute pas possible non plus pour le moment d'offrir un enseignement de 9 heures par étudiant, qui serait pourtant le minimum pour obtenir l'attribution d'un crédit ECTS à cette UE. Nous évoquerons plus loin différents moyens de tendre pourtant vers un tel résultat.

²²L'équipe de formateurs ne pourra compter qu'une dizaine de personnes en 2003-2004, tous professionnels des bibliothèques, avec d'autres charges et d'autres missions au sein du SCD.

²³« Sans cette inscription, les enseignants ne pourront jamais comptabiliser dans leur service (192 h/an) les heures d'enseignement qu'ils seraient susceptibles d'assurer dans le cadre de formations à l'information. [...] Un enseignement non habilité n'intéressera jamais ou rarement un enseignant-chercheur car ce serait du temps qu'il devrait prendre sur ses activités de recherche. » [Deshouillères, 2002].

B. Impliquer les enseignants et les composantes

Si les formations à la recherche documentaire ont commencé à se mettre en place à l'initiative des SCD le plus souvent, la littérature professionnelle souligne aujourd'hui le rôle essentiel que doivent y tenir les enseignants de l'université, pour développer le versant disciplinaire des formations. Citons par exemple Alain Coulon :

« il s'agit de bien situer cet apprentissage dans le projet intellectuel et professionnel de l'étudiant. Il ne saurait y avoir d'enseignement documentaire « passe-partout », déconnecté de la discipline d'enseignement dans laquelle s'inscrit le projet de l'étudiant [...] chaque champs disciplinaire porte sa spécificité, connaît par exemple une structure de classements particulière, et nécessite le recours à des outils singuliers, à des concepts précis clairement identifiés. »²⁴

ou Cristian Loock :

« pour garder la confiance des étudiants et des UFR, deux précautions s'imposent : donner aux activités une coloration disciplinaire et mobiliser les énergies autour de réalisations concrètes. »²⁵

Dans un premier temps, cette implication des disciplines, par le biais des enseignants ou des responsables pédagogiques des UFR a bien pour but d'instaurer une confiance entre des professionnels de la documentation et de l'enseignement. Mais elle a d'autres implications, dont les principales sont sans aucun doute l'évaluation des étudiants formés et la validation des formations documentaires :

« le module [de formation à la recherche documentaire] devra être clairement intégré au cursus de l'étudiant et faire l'objet d'une validation de plein droit » [Loock, 2000].

²⁴[Coulon, 1999]. Il ajoute d'ailleurs que cet échange est bénéfique aussi pour les enseignants et leurs étudiants puisque « si les enseignants savent utiliser l'information en tant que chercheurs, ils ne pensent pas toujours à communiquer ce savoir et à en faire saisir l'importance aux étudiants, surtout lorsqu'ils sont en première année. »

²⁵[Loock, 2000].

La question de l'évaluation, qui avait déjà fait l'objet d'un mémoire de bibliothécaire à Valenciennes [Lewandowski, 1999], est en effet centrale. La validation des compétences acquises doit en effet se faire par le biais d'une évaluation propre à la discipline, avec l'intervention des professionnels des bibliothèques pour tout ce qui concerne l'aspect documentaire. L'exemple qui nous a paru le plus intéressant à ce sujet provient de la structure documentaire de l'INSA, école d'ingénieurs de Lyon²⁶. Il est demandé aux étudiants de réaliser un dossier documentaire sur une entreprise et ses produits. L'entreprise choisie doit avoir un rapport avec le cursus suivi, et bien souvent il s'agit d'un employeur potentiel. L'évaluation du dossier est ensuite réalisée conjointement par les enseignants de disciplines et par les bibliothécaires, pour ce qui concerne l'aspect documentaire (bibliographies, références, utilisation des sources d'information, stratégies de recherche, etc.).

Une implication des enseignants de cet ordre représente pour le moment encore une perspective lointaine à l'UVHC. Elle pourra peut-être se faire par le biais des *dossiers professionnels* demandés aux étudiants en début de première année de Licence, mais la situation actuelle n'incite pas à l'optimisme : tant que la formation documentaire ne fera pas partie intégrante des programmes, les enseignants se réserveront l'évaluation de leurs étudiants. Il reste à voir comment évoluera leur position, s'ils sont davantage associés au processus de formation documentaire.

1. Entretiens avec les enseignants

Pour améliorer la coopération entre enseignants et bibliothécaires autour de la question de la formation documentaire, il a été proposé de généraliser les entretiens avec les enseignants intéressés et avec les responsables pédagogiques des composantes (UFR). En mai et juin 2003, avec la responsable des formations à l'UVHC, Sabine Clabecq, nous avons pu rencontrer trois enseignants pour mettre au point le planning et les contenus des formations à la recherche documentaire pour l'année 2003-2004. Il s'agissait d'un enseignant d'allemand, d'un responsable de la composante FSMS et de la responsable pédagogique de l'ISTV. Dans tous les

²⁶Renseignements obtenus dans [Bion, 2000] et lors d'un entretien avec Nicole BION, responsable de la formation de Doc'INSA, le 17 avril 2003.

cas, il s'agissait dans un premier temps de faire un bilan de l'année écoulée, avant d'exposer le projet de référentiel et de planifier les formations de l'année suivante. On peut constater qu'il ne s'agit pour le moment que des filières les plus impliquées dans la formation à la recherche documentaire. Le but est aujourd'hui d'étendre ce type d'entretiens à toutes les composantes.

Pour guider les entretiens, l'élaboration d'un questionnaire nous a paru utile.

2. Questionnaire - guide

Pour nous aider à bâtir le référentiel en tenant compte des besoins des composantes, il est intéressant de mener l'entretien à l'aide d'un questionnaire précis ou de demander aux enseignants des filières des précisions dans un tableau. On trouvera cette grille à l'annexe 2-2. Nous cherchons surtout par le biais de ce questionnaire à connaître les travaux universitaires qu'il serait le plus pertinent d'associer aux formations documentaires, ainsi que les programmes des enseignements susceptibles de donner une *coloration disciplinaire* aux formations du SCD.

Le bilan de ces entretiens guidés est plutôt positif, dans la mesure où ils aident à faire ressortir les spécificités documentaires de chaque discipline. Pour les responsables de la FSMS et de l'ISTV, il semble ainsi que le plus important soit l'élaboration d'un projet professionnel bien documenté, grâce à l'intervention des bibliothécaires ; à l'inverse, pour l'enseignant d'allemand que nous avons rencontré, la bibliographie et la recherche d'information sur Internet doivent être au centre de nos formations.

C'est enfin au cours de ces entretiens qu'ont été évoqués les plannings de formation pour l'année universitaire 2003-2004, dont il sera question un peu plus loin.

C. Tester la nouvelle formation

À la lumière des expériences développées dans *Former les utilisateurs de la bibliothèque* [Riondet, 2000], sur le site FORMIST²⁷ et dans la littérature

²⁷Ce site Internet des formateurs en bibliothèque est accessible à l'adresse <http://formist.enssib.fr> [site consulté le 11/09/03].

professionnelle, il nous a paru judicieux de modifier légèrement le contenu des formations du mois de juin destinées aux étudiants de l'ISTV. En partant des documents pédagogiques portant sur l'utilisation de l'OPAC de Multilis et en tenant compte de la répartition de la formation en trois temps (visite ; monographies et périodiques via l'OPAC ; ressources électroniques), nous avons apporté les modifications suivantes, qui ont porté sur :

- une place plus importante accordée à l'interactivité, par le biais d'un questionnaire en forme de *jeu de piste*, en remplacement de la traditionnelle visite de la bibliothèque. Destiné à 4 étudiants au maximum, il leur permet de découvrir l'emplacement de la documentation propre à leur discipline, en même temps que les différents espaces de la bibliothèque. On en trouvera un exemple dans l'annexe 2-3, baptisé « questionnaire A - I » pour tout ce qui concerne la partie consacrée à la découverte de la bibliothèque. Précisons que cette idée provient des programmes de formation documentaire mis en place dans les SCD des universités Grenoble 2 et Grenoble 3.
- un renforcement des contenus disciplinaires dans les questionnaires de formation. En tenant compte des résultats des entretiens avec la responsable pédagogique, l'accent a été mis sur les ressources documentaires sur tout type de support, directement utiles pour les étudiants de première année (manuels, guides, encyclopédies, références).
- l'évaluation de la formation. À la fin des formations, un questionnaire d'évaluation (voir en annexe 2-4) était distribué à tous les présents, pour que leur avis puisse être recueilli et pris en compte.

La fin de l'année universitaire et les problèmes déjà évoqués de motivation des étudiants ne nous ont pas permis de tester cette formation avec plus d'une quinzaine d'entre eux. Mais les premiers résultats de l'évaluation sont pour le moins encourageants : ils ont été nombreux à demander que cette formation ait lieu plus tôt, pour pouvoir en tirer bénéfice au moment de la rédaction de leur projet professionnel. Et la formule *jeu de piste* semble remporter davantage de suffrages que la simple visite de bibliothèque.

Pour tirer parti de ces évolutions et les généraliser à l'ensemble des formations à la recherche documentaire, une organisation très précise du plan de formation 2003-2004 est nécessaire. Nous voudrions en donner ci-dessous les grands axes.

D. Organiser le plan de formation

À partir du projet de référentiel, des questionnaires destinés aux enseignants et des questionnaires d'évaluation, et tout en tenant compte des ressources pédagogiques du SCD, il est possible d'organiser les formations pour l'année universitaire à venir. S'il faut avant tout prendre en compte les ressources humaines et matérielles de la bibliothèque, le niveau de compétence disciplinaire des formateurs est aussi à considérer, pour planifier éventuellement des séances de formation, interne ou continue, sur les sources d'information spécialisées.

1. La planification des formations

Étant donné le nombre de filières intéressées par les formations et la population d'étudiants que cela représente, une planification précise des formations est absolument nécessaire. Elle concernera le calendrier et l'acquisition éventuelle de compétences supplémentaires pour les personnels formateurs.

a) Le calendrier des formations

À la suite des entretiens menés en mai - juin 2003 et poursuivis par Sabine Clabecq, une répartition par semestre a été décidée.

Au premier trimestre devraient avoir lieu les formations suivantes :

- 2 heures pour les étudiants de première année de l'ISTV, avec une évaluation finale. Les groupes seront hétérogènes car toutes les spécialités sont mélangées au semestre 1, ce qui ne sera pas sans poser des problèmes pour l'adaptation disciplinaire. Cela représente environ 350 étudiants.
- 1 heure 30 pour les 150 étudiants de première année de FSMS avec un encadrement personnalisé clairement formalisé et mené par les enseignants ; aujourd'hui, l'évaluation reste entre les mains des enseignants, mais la situation pourrait évoluer dans les années à venir, vers une co-évaluation, si le sujet s'y prête.

- 3 fois 1 heure 30 pour les 15 étudiants de première année d'allemand.

En dehors de ces formations dont la mise en place est assurée, d'autres sont prévues, mais n'ont pas encore été complètement validées. Il est probable qu'elles auront lieu plus tard dans l'année :

- environ 150 étudiants d'histoire devraient bénéficier de 1 heure 30 de formation générale et disciplinaire ;
- il en va de même pour 120 étudiants d'anglais, qui auront droit à 2 heures de formation, par groupe de 10 environ.

Par ailleurs, l'existence des formations à la recherche documentaire commençant à être connue²⁸, certaines composantes demandent la prise en compte de leurs besoins documentaires, pour leurs étudiants de « Licence 1 » :

- 180 étudiants d'IUT GEA de l'antenne des Tertiales seront ainsi à former dans le cadre d'exposés de culture générale ;
- les responsables du département des arts plastiques souhaitent que le SCD forme une centaine d'étudiants de licence et de maîtrise à partir d'un travail sur des termes de recherche précis ;
- une enseignante de gestion souhaite que le SCD intervienne pour former les étudiants de DESS. Même si elle doit être prise en compte, cette formation n'entre pas dans le cadre de cette étude.

On le voit, la demande est croissante, ce qui n'est pas sans poser problème. Pour éviter en effet la généralisation du « bricolage », autrement dit les formations courtes qui ne seront ni validées ni prises au sérieux par les enseignants ou leurs étudiants, il appartient au SCD de faire habiliter la formation à la recherche documentaire à l'échelle de l'université. Nous verrons plus loin quelques solutions envisagées pour aller en ce sens, mais on peut déjà inclure cette perspective dans l'échéancier qui suit.

b) Echéancier des formations et de leur validation

On trouvera ci-dessous les étapes de la validation des formations au sein de l'université, qui reste l'objectif prioritaire de l'année 2003-2004.

²⁸La présentation des actions de formation qui a été faite devant le CA de l'Université par le directeur du SCD le 26 juin 2003 semble avoir été bien accueillie et a provoqué l'intérêt de plusieurs composantes.

Date	Etape	Personnels	Documents
Mai – juin 2003	Construction et test des nouvelles formations	Responsable des formations et bibliothécaire stagiaire - 2 formateurs pour 2 groupes de 12 étudiants	Référentiel de compétences documentaires Questionnaires de formation Questionnaires d'évaluation
26 juin 2003	Présentation des nouvelles orientations au CA de l'université	Direction du SCD – CA de l'université	« La réforme LMD, plan d'action du SCD 2003-2005 »
Eté 2003	Evaluation des nouvelles formations	Bibliothécaire stagiaire	Questionnaires d'évaluation
Septembre 2003	Formations des tuteurs documentaires ISTV	Responsable des formations et bibliothécaire stagiaire	---
Septembre 2003	Formations FSMS	16 formateurs en binômes pour 17 groupes de 12 étudiants	Questionnaires de formation et d'évaluation
Octobre 2003	Formations ISTV	16 formateurs en binômes pour 25 groupes de 12 étudiants	Questionnaires de formation et d'évaluation
Octobre 2003	Formations étudiants germanistes	2 formateurs en binôme pour un groupe de 16 étudiants	Questionnaires de formation et d'évaluation
Novembre – décembre 2003	Formations étudiants anglicistes	16 formateurs en binômes pour 10 groupes de 12 étudiants	Questionnaires de formation et d'évaluation
Novembre – décembre 2003	Formation des étudiants de l'IUT GEA ²⁹	8 formateurs en binômes pour 4 groupes de 20 étudiants	Questionnaires de formation et d'évaluation
Janvier – février 2004	Formation des étudiants d'art plastique	2 formateurs en binôme pour un groupe de 20 étudiants en première année de master (4 ^{ème} année)	Questionnaires de formation et d'évaluation
Janvier – mars 2004 (?)	Formation des étudiants de deuxième année en droit	16 formateurs en binômes pour 17 groupes de 12 étudiants ³⁰	Questionnaires de formation et d'évaluation
Premier semestre 2004	Formation des étudiants de l'IAE ³¹ à la documentation électronique	16 formateurs en binômes pour 15 à 17 groupes de 12 étudiants	Questionnaires de formation et d'évaluation
Premier semestre 2004	Validation des formations proposées par le Conseil de la documentation du SCD	Direction du SCD - Conseil de la documentation du SCD	Résumé du contenu des formations et proposition de planning pour l'année universitaire 2004-2005
Premier semestre 2004	Validation des formations proposées par le CEVU de l'université	Direction du SCD - CEVU	Résumé du contenu des formations et proposition de planning pour l'année universitaire 2004-2005
Fin du premier semestre 2004	Validation des formations proposées par le Conseil d'administration de l'université	Direction du SCD – CA de l'université	Résumé du contenu des formations et proposition de planning pour l'année universitaire 2004-2005

Tableau 2 : Echancier des formations et de leur validation

NB : les enseignants des composantes seront associés aux formations s'ils le souhaitent, au moment du choix des programmes.

²⁹ GEA : Gestion des entreprises et administration.

³⁰ Cette formation implique la formation préalable des formateurs au maniement de la documentation juridique, qui devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2004.

³¹ IAE : Institut d'administration des entreprises.

c) L'équipe des formateurs et sa formation

Actuellement composée de 16 personnes de tous statuts, l'équipe de formateurs pourrait être étendue sur la base du volontariat. Mais cela implique de mettre en place des structures de formation internes, ou de faire profiter à certains agents de stages de formation continue. En effet, tous n'ont pas l'habitude de travailler sur les bases de données en ligne par exemple, et bien peu reconnaissent pouvoir expliquer le maniement de la documentation juridique. Ce dernier point explique que les formations des étudiants juristes soient repoussées, le temps de laisser les personnels se former aux outils complexes que sont Legifrance ou le Juris-Classeur. Il serait ensuite possible de mettre en place des formations au deuxième semestre³². Il est pour le moment prévu que ces *formations de formateurs* soient assurées par les personnels du SCD eux-mêmes (formation interne) : les spécialistes de la documentation juridique assureront la formation de leurs collègues pour le maniement du Juris-Classeur, ceux de la documentation électronique pour les bases de données en ligne, etc.

Finissons en précisant qu'il est envisagé de faire travailler en binôme tous ceux qui n'auraient pas l'habitude de la formation pour adultes ou de l'enseignement, ou qui viennent d'arriver dans l'établissement. Cela devrait permettre de rassurer plusieurs agents et donc d'enrichir les rangs de l'équipe de formation.

Au total, les formations prévues au premier trimestre représentent entre 120 et 150 heures pour plus de 500 étudiants, à répartir entre les formateurs. Ce qui donne une moyenne de 2 heures de formation par semaine par formateur. On comprend que dans ce contexte, les documents pédagogiques et les guides de formation revêtent une importance particulière.

2. Les documents pédagogiques nécessaires

Pour une formation de 1 heure 30 répartie en 3 temps (visite / jeu de piste ; recherche de monographies et de périodiques sur l'OPAC ; présentation des

³²« Il serait donc judicieux [...] d'envisager une formation réciproque des formateurs, pour renforcer d'une part la compétence disciplinaire des bibliothécaires et, d'autre part, la connaissance de certains outils et de certaines pratiques par les enseignants (par exemple les questions liées à la propriété intellectuelle) », [Coisy, 2000].

ressources électroniques)³³, il faut en effet disposer de plusieurs documents pédagogiques, distribués aux étudiants :

- le guide du lecteur, distribué systématiquement aux étudiants qui viennent assister aux formations et lors des inscriptions ;
- un questionnaire pour le jeu de piste à travers la bibliothèque, qui devra être adapté aux disciplines des étudiants³⁴ ;
- un questionnaire sur les ressources électroniques de la bibliothèque, qui devra lui aussi être spécialisé ;
- en fin de formation, un questionnaire d'évaluation très général ;
- au formateur est distribué un guide qui retrace le programme de la formation et les grands aspects du catalogue informatisé qui doivent être présentés aux étudiants.

Si le premier et les deux derniers de ces documents sont standards, les autres exigent une adaptation, qui prend généralement entre une et deux heures, incluant les recherches des formateurs et une réunion de mise en commun. Il faut en effet déterminer les ouvrages essentiels et les ressources électroniques les plus pertinentes pour chaque discipline. En effet, « l'utilisation d'exemples, pris dans chacune des disciplines, et de scénarios de recherche spécifique sera utile à la compréhension et à la motivation de l'étudiant, et donnera une touche personnalisée à la formation³⁵. » Si l'aide des enseignants serait ici précieuse, elle est rarement facile à obtenir.

On trouvera en annexe un exemple de ces documents adaptés aux séances de formations « tests » qui ont eu lieu en mai-juin 2003 : il s'agit d'un des « nouveaux » questionnaires pour le jeu de piste, la recherche documentaire et la présentation des ressources électroniques, adaptés à des étudiants de la filière MIAS. Voir infra, Annexe 2-3.

³³Tant que le référentiel ne sera pas validé, ce qui pourrait permettre la mise en place de formations habilitées, il est difficile de consacrer plus de 2 à 3 heures à chaque groupe d'étudiant. Selon la longueur de la formation, les spécialistes de documentation sont ensuite libres d'approfondir tel ou tel aspect, ou d'insister davantage sur les ressources disciplinaires, selon les demandes des enseignants.

³⁴Noter qu'il faut réaliser autant de questionnaires qu'il y a de groupes de 5 étudiants environ, pour éviter que tous cherchent les mêmes ouvrages au même moment. C'est valable aussi, mais dans une moindre mesure, pour les recherches sur l'OPAC ou sur Internet.

³⁵[Lacombe, 2000].

Ce n'est ici qu'un exemple, mais il sera utilisé pour généraliser les formations à la recherche documentaire, conformément au référentiel qui sera retenu et aux exigences des composantes.

3. La question de l'évaluation

« L'évaluation doit logiquement être pensée en même temps que la construction de la formation. » [Fabre, 2000]. Cette phrase rappelle l'importance de l'évaluation dans toute démarche de formation. Dans le contexte universitaire qui est le nôtre, cette évaluation est forcément double et concerne les étudiants formés ainsi que la formation elle-même.

a) Évaluation des formés

Cette question a fait l'objet d'un précédent mémoire, [Lewandowski, 1999], et a déjà provoqué des dissensions dans l'équipe des formateurs, dont certains membres considéraient que la mission d'évaluation des étudiants relevait de la compétence des seuls enseignants. Cette tendance est renforcée par certains enseignants, dont ceux de la FSMS, qui veulent rester maîtres de l'évaluation de leurs étudiants.

Avec d'autres filières, le SCD pourrait proposer de participer à l'évaluation *normative* des étudiants, pour corriger en particulier les aspects documentaires des dossiers professionnels par exemple, en se fondant sur des *indicateurs* prédéterminés. Bien entendu, le temps de correction est alors à prendre en compte. Ce qui est possible dans le cadre de la structure Doc'INSA (voir *supra*, p. 30) ne l'est pas forcément dans une université appelée à former plusieurs centaines d'étudiants. Toujours est-il que l'implication du SCD serait confirmée auprès des composantes par une simple évaluation des stratégies de recherche, des bibliographies ou des outils utilisés. À charge ensuite pour les enseignants d'attribuer une note qui tienne compte de l'avis des professionnels de la documentation.

Une solution intermédiaire a été envisagée pour évaluer de manière indirecte l'acquisition de compétences par les étudiants, l'instauration d'un système de *quitus*. Elle sera testée avec les étudiants de première année de la FSMS. Après leur séance de formation, les étudiants sont tenus de revenir à la bibliothèque pour y faire des recherches en vue de rédiger leur dossier professionnel. Par petits

groupes, ils peuvent spécialement faire appel à un membre du personnel de la bibliothèque, qui notera leurs recherches, les outils utilisés et le temps qu'il y ont consacré. Au bout du compte, ce temps devra représenter 3 heures de travail de recherche documentaire, mené en autonomie. Si les enseignants de la composante le souhaitent, une partie des bibliothécaires pourraient aussi être associés à l'évaluation des stratégies de recherche et de leur rendu bibliographique. Tout reste cependant à mettre en place.

b) Évaluation de la formation

En ce qui concerne la formation elle-même, il faut prendre en compte la question suivante: « quels sont les buts du formateur au moment de l'évaluation finale ? » [Fabre, 2000] . Distinguer les changements visibles chez les étudiants formés relève de l'évaluation normative évoquée ci-dessus. Mais il reste à évaluer :

- la satisfaction des formés
- si les objectifs de la formation ont été atteints
- la maîtrise des nouveaux outils proposés dans la formation
- l'utilisation future des nouvelles compétences
- la prise de conscience des nouvelles compétences chez les formés.

C'est vers cette direction que voudraient tendre les questionnaires dont un exemple est visible à l'annexe 2-3. Seule une quinzaine de questionnaires ont pu être récoltés et dépouillés. On trouvera l'ensemble des résultats en annexe 2-5. Il convient de noter que les buts de la formation sont perçus par les étudiants (question 5), qu'elle ne remplit pas complètement son rôle (question 6) mais qu'elle est perçue comme utile (questions 4, 7, 8). Le questionnaire sera distribué systématiquement durant l'année 2003-2004, pour élargir le panel des personnes interrogées.

4. Le budget

Pour évaluer les coûts des formations pour le SCD, il faut normalement prendre en compte :

- le temps pris par les réunions préparatoires, avec les enseignants ou les réunions de bilan ;

- l'encadrement : il est difficile à évaluer dans la mesure où l'équipe de formateurs n'est pas encore complètement constituée et qu'elle rassemble des personnels de toutes les catégories ;
- l'équipement nécessaire d'une salle d'enseignement, etc. Pour le moment, cela n'est pas à prendre en compte, puisque le SCD est propriétaire de la salle et du matériel utilisé pour les formations, notamment les postes informatiques nécessaire pour se connecter à l'OPAC.

Prenons par exemple les formations aux étudiants de l'ISTV de mai - juin 2003.

Elles ont nécessité :

- 6 h de préparation, en 3 fois deux heures, pour déterminer les contenus et commencer à bâtir le futur référentiel ;
- chaque entretien avec un enseignant ou un responsable de composante a demandé entre 30 minutes et 1 heure ;
- la confection de la trame centrale des questionnaires de formation a demandé environ 3 heures ;
- l'adaptation pour chaque composante demande environ une heure ;
- la rédaction du questionnaire d'évaluation a pris environ deux heures.

Si l'on ajoute à cela le temps de formation, quatre heures par semaine et par agent pendant un trimestre, on comprend pourquoi la formation devient de fait une priorité et pourquoi il est nécessaire pour le SCD d'obtenir une légitimité, et donc des moyens, auprès de l'université d'emploi. Les projets suivants vont en ce sens.

Conclusion : les perspectives de développement

Après avoir décrit le contexte du SCD de l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, ainsi que celui de sa formation documentaire, nous avons envisagé quelques changements, qui, espérons-le, devraient en améliorer l'efficacité au cours des années universitaires à venir. Mais le chantier de la formation à la recherche documentaire est beaucoup plus vaste, puisqu'il devrait à terme permettre à tous les étudiants de bénéficier d'une telle formation. Pour étendre ainsi notre champ d'action, une augmentation des moyens sera nécessaire. Et celle-ci ne pourra se faire sans l'aide de l'université elle-même. C'est pourquoi nous voudrions terminer en envisageant quelques solutions, encore à l'étude, destinées à favoriser les partenariats entre le SCD et les composantes ou plus généralement l'université.

A. La formation de « tuteurs pédagogiques de bibliothèque »

On aura sans doute compris à la lecture de la troisième partie que les moyens humains dont dispose le SCD pour assurer ses formations sont assez limités. Pour pallier ce déficit, une solution a été envisagée : former des *tuteurs de bibliothèque* qui pourraient ensuite diffuser leurs connaissances et leur savoir-faire auprès des autres étudiants. À l'image de ce qui se fait déjà pour la formation bureautique et informatique dans le cadre du passage de l'université à la réforme « LMD », le SCD pourrait ainsi augmenter ses moyens de diffusion des formations documentaires.

Cela représente toutefois 50 heures de formation par an pour ces futurs tuteurs, dispensées par les professionnels de la documentation. Une fois validée, cette formation leur permettrait d'encadrer les étudiants de première année. Bien sûr, cette formation devrait sans doute figurer dans les programmes de l'université et faire l'objet d'une habilitation, pour être reconnue et acceptée comme un enseignement.

B. La mise en place d'un module «bibliothèque» intégré dans les cursus

Comme l'explique Bruno Deshoullières , l'inscription des modules de formation dans les programmes de l'université est une garantie pour obtenir des moyens et donc une certaine pérennité de la formation mais elle passe par une demande d'habilitation, qui « reste [...] le meilleur moyen de décider de la place des formations à l'information dans l'enseignement supérieur » [Deshoullières, 2002],. Cette réflexion est à long terme, puisqu'elle ne pourra trouver d'aboutissement que lors de la rédaction du prochain contrat quadriennal de l'UVHC, en 2005. C'est en effet à ce moment-là que se déterminent les enseignements habilités. D'ici là, il faut arriver à convaincre et à impliquer dans le projet :

- les équipes pédagogiques des UFR et des composantes,
- les conseils d'UFR ou de composantes,
- le CEVU de l'université,
- le CA de l'université,
- enfin, le Ministère, pour l'obtention de l'habilitation.

Toutes ces instances sont en effet appelées à se prononcer sur les demandes d'habilitation, même si le CA de l'université a seul pouvoir de décision finale.

Pour convaincre ces différentes instances, le SCD devra pouvoir proposer une formation susceptible d'être validée par l'obtention d'au moins un crédit ECTS. Concrètement, cela signifie qu'elle devra comporter au minimum 9 heures d'enseignement, qui devront être retirées à d'autres heures d'enseignement disciplinaires, puisqu'un semestre universitaire ne peut compter plus de 270 heures de formation ou d'enseignement. Ce type de négociation explique pourquoi la littérature professionnelle souligne régulièrement les aspects *politiques* de la formation à la recherche documentaire.

C. La généralisation des formations

Dans le contexte évoqué tout au long de ce mémoire et avec les moyens qui caractérisent aujourd'hui la bibliothèque de l'UVHC ou qui seront peut-être un jour les siens, ce qui est en jeu, c'est bien la généralisation des formations

documentaires à l'ensemble des étudiants. Accroître l'efficacité des formations ou étendre leur portée devrait permettre à des étudiants de plus en plus nombreux de tirer pleinement profit d'un contenu plus vaste de la bibliothèque. En formant davantage d'étudiants à la maîtrise des outils d'information, le SCD favorise leur autonomie dans l'acquisition de connaissances, en particulier disciplinaires, et à ce titre participe à sa manière à la lutte contre l'échec en premier cycle.

Mais au-delà de cet aspect universitaire, d'autres enjeux se dessinent pourtant, que rappelle Bertrand Calenge lorsqu'il écrit :

« la pédagogie de la bibliothèque est une pédagogie de l'autonomie, de l'émancipation, de la citoyenneté... »³⁶.

³⁶ [Calenge, 1999]

Bibliographie

I. FORMATION DOCUMENTAIRE

ALAVA, Séraphin. « Médiation et métier d'étudiant ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n° 1, p. 8-14.

BERNHARD, Paulette. "La formation à l'usage de l'information : un atout dans l'enseignement supérieur - un état de la question". *Documentation et bibliothèques*, 2000, vol. 46, n° 2, p. 63-75.

BION, Nicole, PRUDHOMME Brigitte, JOLY Monique, TURLAN Serge, "L'autonomie documentaire des élèves ingénieurs de l'INSA de Lyon". In RIONDET, Odile. *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne : presses de l'enssib, 2000, p. 83-93.

BLANC-MONTMAYEUR, Martine. « Formation des usagers ou formation des bibliothécaires ? ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n° 1, p. 89-93.

CALENGE, Bertrand. *Accueillir, orienter, informer - L'organisation des services aux publics dans les bibliothèques*. Paris : Editions du Cercle de la Librairie, 1999.

CARON, Gilbert. « La formation à l'information ou le besoin de revoir le concept de formation documentaire ». *Documentation et bibliothèques*, 2000, vol. 46, n° 2, p. 79-82.

COISY, Annie. "Qui assure la formation ?". In RIONDET, Odile. *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne : presses de l'enssib, 2000, p. 175-184.

COLAS, Alain. "La formation à l'usage de l'information dans l'enseignement supérieur". *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n° 1, p. 24-29.

COULON, Alain. « Un instrument d'affiliation intellectuelle : l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n° 1, p. 36-43.

COULON, Alain. *Penser, classer, catégoriser : l'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires : le cas de Paris 8*. Paris : Laboratoire de recherches ethnométhodologiques, Université de Paris 8, 1999.

DENECKER, Claire. *Les compétences documentaires : des processus mentaux à l'utilisation de l'information*. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2002.

DUJOL, Anne. "Pour en finir avec le bricolage". *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n° 1, p. 56-59.

FABRE, Philippe. « Optimiser l'évaluation". In RIONDET, Odile. *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne : presses de l'enssib, 2000, p. 205-220.

Former les étudiants à la maîtrise de l'information : repères pour l'élaboration d'un programme. Paris : Ministère de l'Education nationale, de la recherche et de la technologie, 1999.

GILBERT, Julie. « La formation à l'usage de l'information dans les bibliothèques universitaires : contenu et activités ». *Documentation et bibliothèques*, janvier-mars 2001, vol. 47, n° 1, p. 15-25.

LACOMBE, Elisabeth et LINK-PEZET, Jo. "Construire la formation de formateurs à la recherche et à l'usage de l'information". In RIONDET, Odile. *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne : presses de l'enssib, 2000, p. 133-172.

LEWANDOWSKI, Philippe. *Bibliothèque universitaire de Valenciennes : quelles formations pour quels utilisateurs ?* Villeurbanne : enssib, 1999. Projet Personnel Professionnel.

LOOCK, Christian. "Formations documentaires des étudiants : quels contenus, quels personnels ? L'expérience de Lille-3". In RIONDET, Odile. *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne : presses de l'enssib, 2000, p. 105-121.

NOEL, Élisabeth. « Les formations à l'information en bibliothèque universitaire – Enquête nationale 1997-1998 ». *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1999, vol. 44, n° 1, p. 30-34.

RIONDET, Odile (dir.). *Former les utilisateurs de la bibliothèque*. Villeurbanne : presses de l'enssib, 2000.

II. RÉFORME « LMD »

Conférence des présidents d'université. (Page consultée le 11 septembre 2003). Dossier sur la réforme « LMD », [en ligne]. Accessible sur <<http://www.cpu.fr/Dossier/LMD/>>.

DESHOULLIERES, Bruno. (Page consultée le 11 septembre 2003). Les habilitations, le LMD et la place des formations à l'information, 2002, [en ligne]. Accessible sur <<http://formist.enssib.fr>>.

DUBOIS, Pierre. "Licence, Master, Doctorat. Le lent démarrage de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur en France". *Rassegna italiana di Sociologia*, 2003.

JOLLY, Patricia. "L'université de Valenciennes, pionnière du régime LMD". *Le Monde*, 10 mai 2003.

III. RÉFÉRENTIELS DE COMPÉTENCES DOCUMENTAIRES

BRUNEL-BACOT, Simone. *Un passeport documentaire, de l'école à l'Université*. Montpellier : Centre de ressources documentaires pédagogiques du Languedoc-Roussillon, 1997. (Collection Accompagner).

COURTECUISSÉ, Maryvonne. (Page consultée le 11 septembre 2003). *Référentiel FADBEN*, [en ligne]. Accessible sur <<http://www.ac-poitiers.fr/tpi/formanet/formatio/referenc/sommaire.htm>>.

FONDIN, Hubert. (Page consultée le 2 septembre 2003). *La recherche documentaire dans les établissements scolaires français : pour un référentiel de compétences sur le document*, 1996, [en ligne]. Accessible sur la page <<http://www.ulb.ac.be/project/learnet/coll/Methcons1-LA-5.htm>>.

FORMIST. (Page consultée le 11 septembre 2003). *Espace formateurs*, [en ligne]. Accessible sur <<http://formist.enssib.fr>>.

FoRSIC. (Page consultée le 11 septembre 2003). *Référentiel d'habiletés documentaires*, 2003, [en ligne]. Accessible sur <<http://www.urfist.cict.fr/forsic/referentiel.html>>.

FOURMI. (Page consultée le 11 septembre 2003). *Exemples de dispositifs de formation et de référentiels documentaires*, [en ligne]. Accessible sur <<http://web.ccr.jussieu.fr/urfist/fourmi4.htm>>.

SIMONOT, Frédérique. (Page consultée le 11 septembre 2003). *Un référentiel des compétences documentaires utiles en premier cycle universitaire*, 2003, [en ligne]. Accessible sur < <http://formist.enssib.fr> >, dans la rubrique « Troisièmes rencontres FORMIST ».

Table des annexes

ANNEXE 1 : CONTEXTE UNIVERSITAIRE	I
Annexe 1-1 : l'UVHC et la réforme LMD dans la presse	II
ANNEXE 2 : ÉLÉMENTS D'UN NOUVEAU SCÉNARIO DE FORMATION ..	IV
Annexe 2-1 : référentiel de compétences documentaires pour les étudiants de premier cycle de l'UVHC	IV
Annexe 2-2 : questionnaire d'adaptation de la formation à la recherche documentaire aux disciplines	VI
Annexe 2-3 : questionnaire distribué aux étudiants de premier cycle pour la formation à la recherche documentaire.....	VII
Annexe 2-4 : questionnaire d'évaluation	VIII
Annexe 2-5 : dépouillement du questionnaire d'évaluation	X
ANNEXE 3 : GLOSSAIRE	XII

Annexe 1 : contexte universitaire

Annexe 1-1 : l'UVHC et la réforme LMD dans la presse

Annexe 2 : éléments d'un nouveau scénario de formation

Annexe 2-1 : référentiel de compétences documentaires pour les étudiants de premier cycle de l'UVHC

Macro-compétence	Micro-compétence	Objectifs opérationnels	Moyens pédagogiques et supports	Évaluation
<i>Rechercher l'information</i>	Connaître la bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les conditions d'accès (horaires, prêt,...) - repérer les espaces, les salles, la localisation des fonds et des services - repérer les grands axes de la cotation LC - repérer les différents points d'accès aux documents (OPAC, banque de prêt, renseignement en salle) - savoir consulter son compte lecteur, faire une réservation 	Visite, jeu de piste, après distribution des documents de base de la bibliothèque : guide du lecteur, cartes des salles. Présentation des aspects « lecteur » de Multilis (compte, mot de passe,...)	Mise en commun des réponses du questionnaire (I)
		- savoir retrouver l'information sur les pages web de la bibliothèque : signets, ressources électroniques,..	TP sur poste	
<i>Savoir mener une recherche documentaire en maniant les outils informatiques</i>	Trouver une monographie ou un périodique sur le catalogue informatisé	<ul style="list-style-type: none"> - savoir chercher par auteur-titre - savoir chercher par sujet - avoir connaissance de la troncature et des synonymes - savoir classer les réponses et affiner la recherche - savoir lire une notice pour trouver le document le mieux adapté 	TP sur poste avec Multilis	Correction du questionnaire (II)
	Trouver un article de périodique	- (selon filière) savoir utiliser Generalis, LexisNexis pour les repérer	TP sur poste	Dossier de presse (Anglais)
<i>Lire et exploiter la documentation propre à sa discipline</i>	Connaître les bases de données	- (selon filière) savoir utiliser Kompass, Techniques de l'Ingénieur, etc... : distinguer les types de bases, la thématique, les périodes couvertes, le niveau de l'information	TP sur poste	Projet professionnel (ISTV, FSMS, etc.)
	Compétences disciplinaires particulières	<ul style="list-style-type: none"> - connaître les sources d'information papier ou électroniques utiles dans une discipline donnée : bibliographies générales et spécialisées, JurisClasseur, Encyclopedia Universalis, Techniques de l'Ingénieur, ... - dans ces sources spécialisées, savoir chercher, savoir exploiter l'information et sa structure - connaître les sites ressources et les portails web dans la spécialité 	TP par petits groupes dans les disciplines, avec un enseignant	Recherches et dossiers évalués en partenariat avec les enseignants.

Tableau 3 : Référentiel de compétences documentaires pour les étudiants de premier cycle

Annexe 2-2 : questionnaire d'adaptation de la formation à la recherche documentaire aux disciplines

<i>Discipline et niveau :</i>			
<i>Micro-compétence</i>	<i>Adaptation à la discipline</i>		<i>Travaux universitaires faisant intervenir cette compétence</i>
Connaître la bibliothèque	Que montrer en particulier dans la bibliothèque ?		
Trouver un document dans la bibliothèque	Quels documents doivent savoir trouver les étudiants ?		
Trouver un article ou un ouvrage spécialisé	Quelles bibliographies ? Quelles bases de données bibliographiques ?		
Utiliser les ressources électroniques	Quelles bases de données ont-ils besoin de connaître ?		
	Quels sites web doivent-ils savoir utiliser ?		
Utiliser les ressources propres à la discipline	Quelles ressources disciplinaires particulières doivent-ils maîtriser ?		

Tableau 4 : questionnaire d'adaptation de la formation documentaire aux disciplines

Annexe 2-3 : questionnaire distribué aux étudiants de premier cycle pour la formation à la recherche documentaire

Formation à la recherche documentaire - Questionnaire n°1

Pour répondre aux questions ci-dessous, vous devrez faire le tour de la bibliothèque. Vous pouvez bien sûr vous adresser au personnel pour obtenir de l'aide.

I. Questions générales sur la bibliothèque et ses ressources

Questionnaire A.1

Quels sont les horaires d'ouverture de l'EPN (Espace Public Numérique) ?

Combien y-t-il de documents dans la bibliothèque ?

Toutes les revues sont-elles disponibles en libre-accès ? Pouvez-vous en emprunter ?

Que pouvez-vous faire si vous voulez lire chez vous un article de revue ?

II. Questions sur les ouvrages et les revues

Questionnaire A.1

Trouver dans la bibliothèque et rapporter en salle de formation les documents suivants (pour chaque recherche, décrire brièvement votre démarche) :

1. un manuel d'exercices de maths adapté à votre niveau et à votre filière
2. le livre *Excel pour les nuls*, dans la dernière édition disponible sur les rayons
3. le sujet du dernier numéro de la revue *Courrier international*. Quel était le thème du numéro précédent ? Comment faire pour obtenir les anciens numéros ?
4. un guide sur la rédaction d'un CV
5. Une cassette vidéo qui a pour titre *Nucléaire sans frontière*.

III. Questions sur les ressources électroniques de la bibliothèque

Questionnaire B.1

Citer trois bases de données auxquelles la bibliothèque est abonnée. À quoi servent-elles ?

Choisir ensuite une thématique de recherche (la mondialisation de l'économie, le protocole de Kyoto, le clonage, le développement durable ou autre) et répondre aux questions ci-dessous :

1. Trouver une référence d'article de revue sur la question en utilisant la base Généralis (sur CD-ROM).
2. Trouver des articles en texte intégral sur la question grâce à la base de données LexisNexis.
3. Essayer ensuite de localiser un de ces articles dans la bibliothèque et de le rapporter.
4. Proposer une autre référence d'article à partir du site web d'une revue pertinente sur ce sujet. Relever l'adresse du site.

Annexe 2-4 : questionnaire d'évaluation

Questionnaire d'évaluation de la formation collective

I. L'environnement de la bibliothèque

- 1) Étiez-vous déjà entré dans la bibliothèque du Mont Houy avant la formation ?
- 2) La formation a-t-elle contribué à votre inscription à la bibliothèque ?
- 3) Saviez-vous que la bibliothèque proposait (faire une croix dans la case correspondante) :

	avant la visite ?	après la visite ?
- trois salles de lecture		
- des salles de travail		
- une salle de presse		
- une salle de concours		
- un Espace Public Numérique		
- un espace détente		
- des endroits dans tous ces espaces où quelqu'un peut vous renseigner		
- du prêt à domicile		
- le prêt entre bibliothèques		
- des archives en magasin		
- 4 photocopieurs		
- un téléphone et un Minitel		
- un accès à distance à son catalogue		

- 4) La formation vous a-t-elle incité à utiliser davantage la bibliothèque ?

II. La formation à la recherche documentaire

- 5) Quels étaient selon vous les objectifs de la formation ? (classer par ordre d'importance, de 1 à 5)

a) s'orienter précisément dans la bibliothèque et retrouver un ouvrage en rayon	
b) savoir trouver un livre dans la bibliothèque	
c) savoir localiser une revue dans la bibliothèque	
d) savoir utiliser le logiciel Multilis pour repérer chacun de ces documents	
e) pouvoir repérer un article de journal grâce aux bases de données en ligne.	

6) Pensez-vous avoir compris comment effectuer chacune de ces opérations ?
(Cocher la case correspondante)

	oui	non
a) s'orienter précisément dans la bibliothèque et retrouver un document en rayon		
b) savoir trouver un livre dans la bibliothèque		
c) savoir localiser une revue dans la bibliothèque		
d) savoir utiliser le logiciel Multilis pour repérer chacun de ces documents		
d) pouvoir repérer un article de journal grâce aux bases de données en ligne.		

7) Conseilleriez-vous la formation à d'autres personnes ?

8) Par quelle(s) formation(s) complémentaires seriez-vous intéressé ? (entourer la ou les lettres correspondantes)

- | | |
|---|--|
| a) l'utilisation du logiciel Multilis | e) trouver des sites Internet pertinents sur un sujet donné |
| b) retrouver un ouvrage ou un périodique sur les rayons | f) connaître les revues spécialisées dans votre discipline |
| c) trouver les références d'un article de revue généraliste | g) connaître les ouvrages de référence dans votre discipline |
| d) trouver les références d'un article de revue dans votre discipline | h) savoir démarrer une recherche dans votre discipline. |

9) Remarques – observations – suggestions (sur le contenu et la forme de la formation).

Annexe 2-5 : dépouillement du questionnaire d'évaluation

Dépouillement effectué à partir de 14 réponses parvenues

L'environnement de la bibliothèque

1) Étiez-vous déjà entré dans la bibliothèque du Mont Houy avant la formation ? Oui : 13 ; Non : 0 ; NSP³⁷ : 1

2) La formation a-t-elle contribué à votre inscription à la bibliothèque ?
Oui : 2 ; Non : 11 ; NSP : 1

3) Saviez-vous que la bibliothèque proposait (faire une croix dans la case correspondante) :

	avant la visite ?	après la visite ?
- trois salles de lecture	10	3
- des salles de travail	13	1
- une salle de presse	12	2
- une salle de concours	9	5
- un Espace Public Numérique	9	4
- un espace détente	13	1
- des endroits dans tous ces espaces où quelqu'un peut vous renseigner	11	3
- du prêt à domicile	12	1
- le prêt entre bibliothèques	7	7
- des archives en magasin	7	7
- 4 photocopieurs	13	1
- un téléphone et un Minitel	11	4
- un accès à distance à son catalogue	6	8

4) La formation vous a-t-elle incité à utiliser davantage la bibliothèque ?

Oui : 6 ; Non : 4 ; NSP : 4

La formation à la recherche documentaire

5) Quels étaient selon vous les objectifs de la formation ? (Classer par ordre d'importance, de 1 à 5)

a) s'orienter précisément dans la bibliothèque et retrouver un ouvrage en rayon	2
b) savoir trouver un livre dans la bibliothèque	1
c) savoir localiser une revue dans la bibliothèque	3
d) savoir utiliser le logiciel Multilis pour repérer chacun de ces documents	1
e) pouvoir repérer un article de journal grâce aux bases de données en ligne.	2

³⁷ NSP : Ne se prononcent pas.

6) Pensez-vous avoir compris comment effectuer chacune de ces opérations ?
(Cocher la case correspondante)

	oui	non
a) s'orienter précisément dans la bibliothèque et retrouver un document en rayon	14	0
b) savoir trouver un livre dans la bibliothèque	14	0
c) savoir localiser une revue dans la bibliothèque	14	0
d) savoir utiliser le logiciel Multilis pour repérer chacun de ces documents	10	4
d) pouvoir repérer un article de journal grâce aux bases de données en ligne.	9	5

7) Conseilleriez-vous la formation à d'autres personnes ? Oui : 11 ; Non : 2

8) Par quelle(s) formation(s) complémentaires seriez-vous intéressé ? (entourer la ou les lettres correspondantes)

- | | |
|---|--|
| a) l'utilisation du logiciel Multilis : 2 | e) trouver des sites Internet pertinents sur un sujet donné : 6 |
| b) retrouver un ouvrage ou un périodique sur les rayons : 0 | f) connaître les revues spécialisées dans votre discipline : 3 |
| c) trouver les références d'un article de revue généraliste : 1 | g) connaître les ouvrages de référence dans votre discipline : 4 |
| d) trouver les références d'un article de revue dans votre discipline : 2 | h) savoir démarrer une recherche dans votre discipline : 3 |

9) Remarques – observations – suggestions (sur le contenu et la forme de la formation).

Quatre personnes soulignent que cette formation devrait avoir lieu en début d'année ; deux rappellent que la visite fait double emploi après celle des tuteurs.

Annexe 3 : glossaire

CA : Conseil d'administration de l'université.

CEVU : Conseil des études et de la vie universitaire

CPU : Conférence des présidents d'université

DEUST : Diplôme d'études supérieures spécialisés

E3S : Espace européen de l'enseignement supérieur

ECTS : (Ang.) European Credit Transfer System. Système de crédits européens transférables (d'une université à l'autre).

FSMS : Faculté des sciences et des métiers du sport

ISTV : Institut des sciences et techniques de Valenciennes.

IUT : Institut universitaire de technologie.

LMD : Licence–Master–Doctorat. Réforme de l'enseignement supérieur européen.

MIAS : Mathématiques, informatique et applications aux sciences.

OPAC : (Ang.) Open Public Access Catalog. Interface publique d'accès au catalogue informatisé de la bibliothèque.

PEB : Prêt entre bibliothèques.

SCD : Service commun de la documentation.

SCIO : Service commun d'information et d'orientation.

SI : Système d'information.

SICD : Service interuniversitaire commun de documentation.

SIGB : Système intégré de gestion de bibliothèque.

Sudoc : Système universitaire de documentation.

TD : Travaux dirigés.

UE : Unité d'enseignement.

UFR : Unité de formation et de recherche.

UVHC : Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis.